

SOMALIE

Date des élections: 26 mars 1969.

Caractéristiques du Parlement

L'Assemblée nationale, Parlement monocaméral de la Somalie, est composée de 123 membres élus pour cinq ans, et de 1 député à vie, siégeant en qualité d'ancien Président de la République.

Le 26 mars, tous les membres électifs de l'Assemblée ont été renouvelés à l'échéance normale de leur mandat.

Système électoral

Tous les citoyens somaliens, des deux sexes, qui atteignent 18 ans dans l'année durant laquelle les élections sont organisées, sont électeurs à condition d'être sains d'esprit et de ne pas être privés de leurs droits politiques, ni emprisonnés, ni interdits de la fonction publique. Il n'existe pas de liste électorale et les électeurs votent dans la circonscription où ils se trouvent le jour du scrutin.

Tout électeur qui atteint l'âge de 25 ans dans l'année et qui sait lire et écrire est éligible au Parlement à l'exception des membres de la fonction publique, des forces armées ou d'organisations paramilitaires.

Le territoire national est divisé en 48 circonscriptions électorales, soit une par district. Les députés sont élus au scrutin majoritaire dans les 10 circonscriptions où un seul siège est à pourvoir et au scrutin de liste bloquée avec répartition proportionnelle, dans celles où plusieurs sièges sont à remplir.

Dans chaque circonscription, tout parti politique régulièrement constitué peut présenter une liste de candidats, en nombre au moins égal à 2 fois mais pas supérieur à 3 fois le total des sièges à pourvoir, contre-signée par au moins 500 électeurs de la circonscription.

Là où un seul siège est à pourvoir, celui-ci est attribué au candidat figurant en tête de la liste ayant recueilli le plus de suffrages.

Dans les 38 autres circonscriptions, les sièges sont répartis de la façon suivante.

Il est établi un quotient électoral en divisant le nombre total de suffrages valablement exprimés par celui des sièges à pourvoir dans la circonscription. Chaque liste reçoit un nombre de sièges égal au résultat de la division des voix qu'elle a obtenu par le quotient électoral. Si, au terme de cette opération, des sièges restent à pourvoir, une nouvelle répartition a lieu sur la base d'un second quotient établi à partir du total des restes de chaque liste, en excluant celles qui n'ont pas recueilli un nombre de suffrages égal au premier quotient.

Considérations politiques générales et déroulement de la consultation

Le trait dominant de ces élections est sans doute l'éclosion d'une multitude de petits partis politiques qui prirent part à la campagne électorale en même temps que la Ligue de la jeunesse Somalie, seule formation ayant une véritable assise nationale, et que le Congrès socialiste national lequel est surtout implanté dans l'ancienne zone italienne du pays.

En effet, alors que, lors des précédentes élections législatives, 21 partis avaient brigué les suffrages des électeurs, 64 formations différentes, créées la plupart juste avant la consultation à des fins purement électorales, s'affrontèrent cette fois-ci et présentèrent 2 214 candidats pour les 123 sièges à pourvoir.

Signalons aussi que les élections ne furent organisées que dans 43 circonscriptions car, dans les 5 autres, seule la Ligue de la jeunesse Somalie avait présenté des candidats qui furent donc élus tacitement.

Favorisés par le système électoral, 22 petits partis réussirent à s'assurer 1 ou 2 sièges au Parlement. Toutefois, avant même l'ouverture de l'Assemblée nationale, tous les députés des autres formations rallièrent les rangs de la Ligue de la jeunesse Somalie, à l'exception d'un parlementaire appartenant au Mouvement populaire d'action démocratique.

Données statistiques

1. Résultats du scrutin et répartition des sièges
à l'Assemblée nationale

Votants			879 554
Bulletins blancs ou nuls			97 320
			782 234
Formation politique	Suffrages obtenus	% /o	N'ombre de sièges à l'Assemblée
Ligue de la jeunesse somabe	260 046	33,24	73 (+ 5)
Congrès sociabste national	77 339	9,89	11 (- 12)
Union démocratique Somalie	46 064	5,89	2 (— 13)
Mouvement populaire d'action démocratique.	42 629	5,45	2 (+ 2)
<i>Hizbi Dastur Mustachil Somali</i>	27 681	3,54	3 (— 6)
Parti ouvrier révolutionnaire socia- liste.	16 742	2,14	1 (+ ')
Union africaine nationale de Somabe	42 006	5,43	6 (+ 5)
Parti socialiste somali.	31 058	3,97	2 (+ 2)
Parti libéral de la jeunesse Somalie	25 639	3,28	3 (+ 2)
Parti de la solidarité nationale Soma- lie.	12 269	1,57	1 (+ 1)
Parti du mouvement populaire somab.	8 531	1,09	2 (+ 2)

Formation politique	Suffrages obtenus	%	Nombre de siège à l'Assemblée
Parti républicain somali	6 240	0,80	—
Parti travailliste somali	5 122	0,65	1 (+
Parti démocrate musulman	6 655	0,85	1 {+
Union du manifeste national somali	2 908	0,37	1 {+
Mouvement national somali	4 290	0,55	—
Parti démocratique africain de Somalie	3 471	0,44	1 (+
Parti uni somali	13 942	1,78	—
Parti somali de l'Union Danwadag	5 389	0,69	1 (+
Parti démocratique des ouvriers et du peuple	3 524	0,45	1 (+
Parti unifié somali	7 923	1,01	1 {+
<i>Ururka Dadka Dalka</i>	13 543	1,73	2 {+
Ligue nationale Somalie (Cœur)	5 404	0,69	1 »
Parti Ubah	5 912	0,76	1 [+
Organisation de l'unité Somalie	4 353	0,56	1 (+
Union socialiste progressiste	4 426	0,57	1 {+
Association de tous les Somalis	5 395	0,69	1 {+
Parti de la réunification Somalie	2 870	0,37	1 {+
Parti démocratique somali	2 293	0,29	1 {+
Parti de la justice et de la liberté	2 305	0,29	1 {+
34 autres partis politiques	86 265	10,90	— : =)
			123

2. Répartition des députés par sexes

Hommes	123
Femmes .	

123

3. Moyenne d'âge des députés : 40 ans